

Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec – 2024

Rapport technique

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-01620-0 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Juillet 2025

Ce rapport a été réalisé par :	Samy Sider
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Sous la direction de :	Patrice Gauthier
Ont collaboré à la réalisation :	Ariane Boivin et Luc Belleau, développement méthodologique et traitement statistique des données
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications
Enquête sous la responsabilité de :	Direction des statistiques du travail et de la rémunération Institut de la statistique du Québec
Enquête financée par :	Secrétariat du Conseil du trésor
Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :	Direction des statistiques du travail et de la rémunération Institut de la statistique du Québec 1200, avenue McGill College, bureau 1020 Montréal (Québec) H3B 4J8 Téléphone : 418 691-2401 1 800 463-4090 (Canada et États-Unis) Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec, 2024 – Rapport technique*, [En ligne], Québec, L'Institut, 14 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/honoraires-firmes-architecture-ingenierie-2024-rapport-technique.pdf].

Signes conventionnels

- ... N'ayant pas lieu de figurer
- .. Donnée non disponible
- x Donnée confidentielle

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total peut être différent de la somme des parties.

Table des matières

1	Contexte de l'enquête	5
2	Cadre conceptuel	6
3	Collecte	7
	L'approche retenue	7
	La collecte de données	7
4	Les résultats	9
	Exemple fictif	9
	Présentation des grilles	10
5	Validation	12
	Erreurs de saisie	12
	Interprétation des questions	12
	Réponses volontairement faussées	12
	La pondération statistique	12

1

Contexte de l'enquête

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a confié à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) le mandat de réaliser *l'Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec – 2024*.

Le SCT appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État et de performance. Il veille à une bonne gouvernance et encadre la gestion des ressources humaines et financières ainsi que la gestion contractuelle. Il voit également à l'élaboration d'un encadrement optimal des marchés publics, veille à son application et à son évolution et accompagne les parties prenantes du domaine.

L'Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec a pour objectif de collecter des données sur les honoraires facturés pour des services

d'architecture et d'ingénierie liés à des travaux de construction au Québec. L'étude comprend également des données sur les architectes et les ingénieurs et ingénieures en situation de gérance, de coordination ou de supervision (patrons et patronnes), les technologues et les techniciens et techniciennes, ainsi que les dessinateurs et dessinatrices, tous et toutes du domaine du génie ou de l'architecture. Pour chacun de ces corps d'emploi, des niveaux d'expérience par tranche de cinq années sont retenus pour la ventilation des résultats.

Les informations recueillies permettent de produire des fourchettes de taux horaires qui sont représentatifs des honoraires facturés sur le marché du travail pour des travaux de construction en génie et en architecture en 2024.

2 Cadre conceptuel

L'*Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie du Québec* visait toutes les entreprises respectant les critères ci-dessous en 2024 et au moment où elles ont répondu au questionnaire :

- Être située au Québec ;
- Avoir au moins cinq employés et employées au Québec (y compris le personnel non architecte et non ingénieur) ;
- Faire partie de l'un des secteurs d'activité suivant :
 - Services de génie (SCIAN 54131) ;
 - Services d'architecture (SCIAN 54133) ;
- Pour les firmes de génie, exercer dans l'un des domaines suivants :
 - Génie civil ;
 - Génie du bâtiment (fondations et charpentes, installations électriques et mécaniques) ;
 - Génie de la construction.

Les honoraires suivants n'ont pas été pris en compte aux fins de l'enquête :

- Les honoraires facturés en heures supplémentaires ;
- Les honoraires facturés en situation d'exception ou d'urgence ;
- Les honoraires facturés pour les services d'architectes paysagers, d'architectes d'entreprise ou pour les services de tout autre architecte d'un domaine non directement lié à la construction ;
- Les honoraires facturés pour les services d'ingénierie fournis par des ingénieurs ou ingénieures d'autres domaines que le génie civil, le génie du bâtiment et le génie de la construction et qui ne sont pas directement liés à la construction.

3

Collecte

L'approche retenue

Pour l'élaboration de nouvelles grilles d'honoraires représentatives du marché québécois, l'ISQ a retenu une stratégie axée sur la collecte directe de grilles tarifaires auprès des firmes. Plusieurs grilles pouvaient être demandées si, au cours des quatre dernières années, une firme facturait ses honoraires différemment selon le type de clientèle (privée, publique municipale, publique provinciale et publique fédérale). Une firme pouvait donc remplir jusqu'à quatre grilles d'honoraires différentes.

La collecte de données

La base de sondage utilisée pour l'étude a été construite à partir de la base de données du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada, mise à jour en décembre 2023, dont on a extrait les entreprises appartenant à la population visée par l'étude. Le RE est une base de données fiables qui est régulièrement mise à jour et conçue spécialement pour la réalisation d'enquêtes statistiques.

La période de collecte de données s'est déroulée du 28 octobre 2024 au 31 janvier 2025, avec une période de grâce de quelques jours pour le remplissage du questionnaire sur le Web.

Comme stratégie de collecte, l'ISQ a permis aux personnes répondantes de remplir le questionnaire tant par téléphone que sur le Web. Pour chaque entreprise répondante, un filtre a été effectué avant l'expédition du questionnaire, ce qui a servi à confirmer l'admissibilité des entreprises, en plus de déterminer quelle personne était en mesure de répondre au questionnaire.

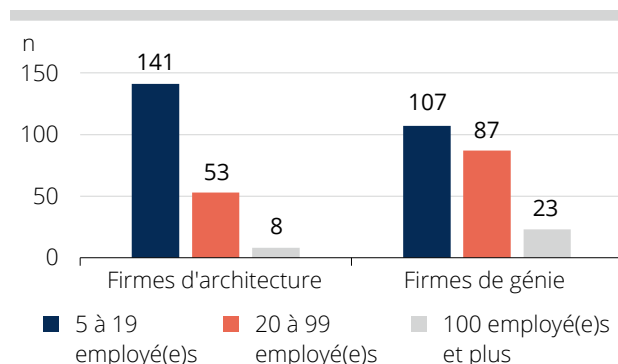
Pour assurer le bon déroulement de cette étude, on a effectué une phase préliminaire de collecte à l'été 2024 auprès d'un échantillon restreint de 250 firmes représentatives des deux types de services (architecture et génie) et de tailles d'entreprises. Cette phase préliminaire a permis de tester la compréhension du questionnaire dans les entreprises et la qualité des réponses obtenues. Le questionnaire a ensuite pu être ajusté en fonction de ces observations.

Seules les entreprises faisant partie du RE de juin 2024 et n'ayant pas été sélectionnées pour la phase préliminaire ont été retenues pour la phase principale de collecte, ce qui représente 734 entreprises. De ce total, 407 entreprises ont répondu à l'enquête. Les données recueillies dans le cadre de la phase préliminaire n'ont pas été utilisées pour produire les grilles d'honoraires moyens diffusés. Cependant, la pondération statistique utilisée prend en compte que les firmes retenues lors de la phase préliminaire font partie de la population visée par l'étude et, conséquemment, les résultats produits peuvent être inférés à l'ensemble des firmes, sans égard à la phase de collecte¹.

Le taux de réponse global pondéré est de 82 %. Parmi les 734 entreprises, il est à noter que 223 ont été considérées comme inadmissibles à l'enquête puisqu'elles n'appartenaient pas à la population visée. En effet, le RE ne permet pas de distinguer les firmes exerçant dans les domaines visés par l'enquête de celles à exclure (génie civil, génie du bâtiment, génie de la construction).

Figure 3.1

Portrait des entreprises répondantes



1. Ariane BOIVIN (2025), *Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec 2024. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 20 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/honoraires-firmes-architecture-ingenierie-2024-methodeologie.pdf].

4 Les résultats

À la suite de la collecte des grilles d'honoraires auprès des entreprises répondantes, deux options méthodologiques ont été envisagées pour déterminer les indicateurs à retenir pour une firme donnée. La première option consistait à retenir, pour chaque fourchette, la valeur la plus faible comme minimum et la valeur la plus élevée comme maximum. Avec la seconde option, on proposait de calculer la moyenne des valeurs minimales et maximales afin d'établir une fourchette représentative des différentes clientèles de la firme. À l'issue de consultations menées avec les organismes publics concernés et le SCT, il a été convenu d'adopter cette seconde approche. Celle-ci permet d'atténuer l'effet de dispersion des données et d'assurer un niveau de précision satisfaisant dans l'établissement des indicateurs.

Exemple fictif

La firme ABC a répondu avoir trois grilles différentes d'honoraires selon les clientèles, dont les honoraires minimums et maximums ont été présentés comme suit :

- Clientèle X : honoraires de 165 \$/heure à 175 \$/heure ;
- Clientèle Y : honoraires de 170 \$/heure à 200 \$/heure ;
- Clientèle Z : honoraires de 190 \$/heure à 210 \$/heure.

Ainsi, pour cette firme, on retiendra comme fourchette représentative de sa clientèle moyenne la moyenne de ses honoraires minimums, **soit 175 \$/heure** (moyenne simple de $165 + 170 + 190$) et la moyenne de ses honoraires

maximums, **soit 195 \$/heure** (moyenne simple de $175 + 200 + 210$). Mentionnons que la proportion des différentes clientèles (volume d'affaires) auprès desquelles la firme a pu réaliser ses travaux n'est pas prise en compte dans la moyenne simple ainsi calculée. Cette information n'a pas été recueillie auprès des firmes lors de l'étude afin de limiter le fardeau de collecte de données pour les entreprises répondantes.

Par ailleurs, en raison de l'objectif de l'étude qui est de mettre à jour les grilles de référence à la suite de l'abrogation des décrets provinciaux, il a été décidé d'exclure de ces moyennes les grilles d'honoraires pour les clientèles publiques provinciales, lorsque présentes au sein d'une firme. Les fourchettes moyennes de chaque firme sont donc basées sur une, deux ou trois clientèles parmi les clientèles privées, publiques municipales et publiques fédérales, selon la présence de ces clientèles au cours des quatre dernières années.

Ensuite, la méthode adoptée pour agréger les résultats obtenus de l'ensemble des firmes consiste à attribuer un poids égal à chacune, et ce, sans égard au nombre de personnes employées par la firme². Cette méthode d'agrégation permet notamment d'éviter que les résultats de l'étude soient trop fortement influencés par les firmes ayant un nombre élevé d'employés et d'employées, ce qui risquerait de rendre négligeable l'apport des firmes de moindre envergure. En conséquence, les fourchettes d'honoraires doivent être interprétées comme les honoraires moyens par firme, et non comme des honoraires moyens facturés en fonction du nombre d'employés et d'employées.

2. Il importe de ne pas confondre cette pondération, pour l'agrégation des résultats, avec la pondération statistique visant à représenter l'ensemble de la population visée par l'étude. Cette dernière, présentée plus loin dans la section « Pondération statistique », permet d'inférer les résultats à l'ensemble de la population à l'étude en corrigeant certains biais pouvant découler de la non-réponse totale ou partielle selon certaines caractéristiques, par exemple la taille des firmes, ainsi que d'assurer la prise en compte de la sélection initiale de l'échantillon des firmes pour la phase finale de la collecte.

Présentation des grilles

Honoraires moyens en 2024 pour des services d'architecture liés à des travaux de construction, entreprises de 5 employé(e)s et plus

Expérience	Honoraires minimaux moyens	Honoraires maximaux moyens	Patron(ne)s	
			Honoraires minimaux moyens	Honoraires maximaux moyens
			\$	
Architectes				
26 ans et plus	172,36	185,76	197,85	214,56
21 à 25 ans	162,60	176,51	187,56	206,36
16 à 20 ans	159,16	172,28	185,04	202,24
11 à 15 ans	140,89	151,69	162,39	176,47
6 à 10 ans	119,45	129,39	147,41	159,82
0 à 5 ans	103,87	112,41	128,14	138,04
Candidat	91,52	101,91		
Technicien(ne)s et technologues				
26 ans et plus	125,42	135,63		
21 à 25 ans	125,18	134,99		
16 à 20 ans	119,13	128,72		
11 à 15 ans	104,25	112,34		
6 à 10 ans	93,01	99,98		
0 à 5 ans	81,66	88,90		
Dessinateur(-trice)s				
26 ans et plus	120,48	129,84		
21 à 25 ans	116,67	126,27		
16 à 20 ans	112,05	121,70		
11 à 15 ans	100,85	110,10		
6 à 10 ans	90,99	97,72		
0 à 5 ans	79,09	87,93		

Source : Institut de la statistique du Québec, *Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec, 2024*.

Les fourchettes moyennes présentées ci-dessus sont calculées à partir des honoraires demandés par les entreprises visées par l'*Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec 2024* pour la réalisation de travaux auprès des clientèles privées, publiques du gouvernement fédéral et publiques des administrations municipales au Québec.

Honoraires moyens en 2024 pour des services d'ingénierie liés à des travaux de construction, entreprises de 5 employé(e)s et plus

Expérience	Honoraires minimaux moyens	Honoraires maximaux moyens	Patron(ne)s	
			Honoraires minimaux moyens	Honoraires maximaux moyens
			\$	
Ingénieur(e)s				
26 ans et plus	169,67	195,06	180,32	205,66
21 à 25 ans	165,04	186,73	176,29	196,10
16 à 20 ans	153,33	173,26	164,82	182,16
11 à 15 ans	145,15	163,28	156,28	174,05
6 à 10 ans	129,92	146,56	138,07	151,34
0 à 5 ans	114,96	128,11	123,08	133,65
Candidat	103,30	114,21		
Technicien(ne)s et technologues				
26 ans et plus	124,96	138,53		
21 à 25 ans	123,04	134,40		
16 à 20 ans	116,63	129,05		
11 à 15 ans	108,26	118,84		
6 à 10 ans	98,57	109,01		
0 à 5 ans	87,93	98,16		
Dessinateur(-trice)s				
26 ans et plus	111,65	122,46		
21 à 25 ans	108,15	117,99		
16 à 20 ans	103,95	113,37		
11 à 15 ans	99,16	107,94		
6 à 10 ans	90,73	99,04		
0 à 5 ans	81,71	89,29		

Source : Institut de la statistique du Québec, *Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec, 2024*.

Les fourchettes moyennes présentées ci-dessus sont calculées à partir des honoraires demandés par les entreprises visées par l'*Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec 2024* pour la réalisation de travaux auprès des clientèles privées, publiques du gouvernement fédéral et publiques des administrations municipales au Québec.

5 Validation

Pour assurer la qualité des données recueillies, on effectue une validation des réponses. Elle vise à confirmer la cohérence interne des réponses dans un même questionnaire et à identifier des réponses qui pourraient être aberrantes par rapport aux autres.

Erreurs de saisie

D'abord, un certain nombre d'entreprises n'ont rempli qu'une des deux colonnes d'honoraires, soit le minimum, soit le maximum. Les honoraires déclarés dans l'une ont été indiqués dans l'autre lorsque c'était le cas.

Ensuite, dans la grille d'honoraires de génie pour les clientèles publiques provinciales, certaines firmes répondantes ont inscrit les salaires horaires dictés par le décret provincial plutôt que les honoraires, qui sont, dans ce décret, calculés en multipliant le salaire horaire par 2,5. Les honoraires ont été ajustés dans ces cas.

Finalement, quelques erreurs de frappe flagrantes ont été ajustées, comme des virgules décimales manquantes ou des honoraires minimaux et maximaux inversés.

Interprétation des questions

Quelques dossiers de firmes répondantes doivent être traités comme non-répondantes en raison d'honoraires déclarés trop bas pour être réalistes. Cette situation peut être expliquée par une mauvaise interprétation des questions ; les personnes répondantes auraient fourni leurs salaires horaires plutôt que les honoraires qu'ils facturent à leurs clientèles.

Puisque, contrairement au décret provincial, le facteur d'ajustement entre honoraires et salaires n'est pas connu, les réponses doivent être retirées. Le remplissage des

grilles d'honoraires étant essentiel pour avoir un dossier complet, ces entreprises sont donc classées comme étant non répondantes pour la suite.

Réponses volontairement faussées

Il n'existe pas de moyen absolu de valider la véracité de toutes les réponses reçues habituellement dans les enquêtes. Cependant, rien ne laisse supposer que des répondants et répondantes ont délibérément fourni des réponses erronées dans cette étude.

À titre de validation, les honoraires déclarés ont été comparés aux salaires horaires estimés par tranche d'expérience et type de poste afin d'identifier des honoraires anormalement élevés. Aucun cas de ce genre n'a été détecté.

La pondération statistique

La pondération a pour objectif fondamental de permettre l'inférence des résultats observés à la population étudiée et de respecter le plan de sondage. En fait, le poids accordé à une entreprise reflète le nombre d'entreprises qu'elle représente dans la population. Ce poids est donc fonction de deux réalités : il représente d'abord l'inverse de la probabilité de sélection d'une entreprise dans sa strate, puis il tient compte de la structure de la non-réponse de classes qui seront formées à partir de différentes caractéristiques de l'entreprise. On suppose alors que le profil des entreprises non répondantes est semblable à celui des entreprises répondantes pour chacune de ces classes.

Par ailleurs, pour effectuer une pondération adéquate, il faut être en mesure d'estimer le nombre total d'entreprises inadmissibles dans la population. Seul le

statut d'admissibilité des entreprises non répondantes au filtre est inconnu, puisqu'un certain nombre de ces dernières ont tout de même rempli le filtre, ce qui nous permet de confirmer leur admissibilité. Pour cette raison, l'hypothèse suivante a été utilisée : certaines des entreprises non répondantes non filtrées peuvent être considérées comme inadmissibles. Dans la présente étude, à la suite des validations (voir la section 3.1 du rapport méthodologique³), un total de 390 entreprises sont répondantes, 223 sont inadmissibles, 43 sont non répondantes admissibles, et 40, non répondantes avec un statut d'admissibilité inconnu. Parmi ces dernières, on peut déterminer un nombre d'entreprises non répondantes inadmissibles, d'une part, en examinant la nature de la non-réponse par strate et, d'autre part, en utilisant

la répartition des entreprises répondantes inadmissibles à l'intérieur de chacune des strates. Une fois ce nombre déterminé, on l'additionne au nombre d'entreprises répondantes inadmissibles pour obtenir le nombre total d'entreprises inadmissibles de l'échantillon.

Par la suite, on effectue un traitement pour la non-réponse sur la base d'une analyse semblable à celle que l'on a faite pour l'admissibilité. La structure de la non-réponse est également différente selon les caractéristiques des entreprises ; il est donc pertinent de la modéliser selon les modalités des variables de stratification qui sont connues pour toutes les entreprises. Ultiment, cette modélisation permet de redistribuer adéquatement le poids brut des entreprises non répondantes aux entreprises répondantes.

3. Ariane BOIVIN (2025), *Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec 2024. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 20 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/honoraires-firmes-architecture-ingenierie-2024-methodologie.pdf].

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca